

# *Du Confiteor qu'on dit avant la communion.*

---



Dans les messes du *Motu Proprio* dis par les “prêtres” diocésains<sup>1</sup> ou encore chez nombre de fraternités disant la messe de toujours ou plutôt « celle de Jean XIII »<sup>2</sup>, il est de bon ton par soucis de jeunisme, de modernisme et de réformation conciliaire ou conciliante, c’est selon, d’omettre ou même de censurer le confiteor avant la communion, et par la même le *Miseratur vestri* et l’ *Indulgentiam*.

Agir de telle sorte est très grave pour des protecteurs de la messe de toujours, cette façon pernicieuse peut empêcher une communion plus parfaite, ce qui est un tort si minime soit il ...

Regardons ce que nous enseigne le Révérend Père Pierre Lebrun<sup>3</sup> (†1719), prêtre à l’Oratoire, liturgiste français, dont le savoir n’a d’égal que l’orthodoxie.

---

<sup>1</sup> NDR : Ces pseudo-prêtres (du grec pseudês ψευδής : « faux » ) ont été généralement “ordonnés” dans le nouveau rit Conciliaire *Pontificalis Romani* (1968) totalement invalide cf : <http://www.rore-sanctifica.org> . Pour les quelques rares vieux prêtres qui ont été ordonnés valablement avant cette date, mais sont restés dans cette nouvelle église Conciliaire de Vatican d’Eux, ils sont apostas depuis longtemps !

<sup>2</sup> NDR : Toutes ces *Fraternités* et *Instituts* sont « *una cum famulo tuo Papa nostro* B16 » d’une part et de seconde part (sauf pour la FSSPX) ont une grande majorité de pseudo-prêtres (du grec pseudês ψευδής : « faux » ) “ordonnés” par des pseudo-évêques (du grec pseudês ψευδής : « faux » ) —voir note N°1— qui sont totalement invalides et ne peuvent donc aucunement faire des prêtres même en utilisant le rit Traditionnel ! Pour le problème de l’*una cum*, voir : “ [Le Problème de l’UNA CUM, Problème de l’Heure Présente](#) ” et “ [Le Grain d’Encens : Les Sédévacantistes et les Messes Una Cum](#) ”.

<sup>3</sup> **Pierre Lebrun (1661-1719)**, né à Brignoles, appartient à une famille aisée. Le 13 novembre 1678, il entre à Aix dans la *Congrégation de l’Oratoire*. Le 30 août 1684, il est nommé professeur de philosophie au Collège de Toulon et en septembre de la même année ordonné prêtre à Fréjus. Prédicateur éminent, il se destine pourtant à l’histoire ecclésiastique et ses supérieurs l’envoient à la Maison Saint-Magloire de Paris. Son œuvre la plus remarquable, ***Explication de la Messe, contenant les dissertations historiques et dogmatiques sur les liturgies de toutes les Églises du monde chrétien***, lui confère une réputation d’historien et de grand savant liturgiste. Comme il s’était fait défenseur de l’épiclèse en s’appuyant sur l’autorité des Pères et en se dressant contre les fausses affirmations des Jésuites et des Chanoines Réguliers de Sainte-Geneviève, ses adversaires essaient de le faire condamner par Rome, mais ils échouent. Il s’épuise dans son labeur, souvent sur les routes pour recueillir les documents et après trente ans d’enseignement, il meurt à Saint-Magloire le 6 janvier 1719 ; in *Bibliothèque Nationale, mss latins n° 16796 à 16818*. Les quatre tomes sont téléchargeable sur : [http://jesusmarie.free.fr/pierre\\_lebrun.html](http://jesusmarie.free.fr/pierre_lebrun.html)



L'usage de faire dire le Confiteor pendant la messe, immédiatement avant de communier, s'est introduit depuis environ cinq cent ans<sup>4</sup>; et il vient s'en doute de la condescendance qu'on a eue de donner la communion aux fidèles hors le temps du sacrifice. On a cru qu'en cette occasion il falloit que les communions fissent auparavant une espèce de confession générale de leurs péchés, après laquelle le prêtre leur feroit les prières de l'absolution, comme on en use à l'égard des malades qui communient sans pouvoir assister à la messe, afin qu'ils renouvelassent publiquement les sentiments de douleur avec lesquels ils avoient [auraient] dû confesser et expier leurs fautes, et qu'on n'eût pas tout-à-fait lieu de dire qu'ils étoient semblables à ceux que déplore saint Cyprien, qui, sans avoir expié leurs fautes, sans les avoir confessés, et sans avoir purifié leur conscience par le sacrifice et l'imposition de la main du prêtre, osent s'approcher de la sainte table ; ou, comme dit Firmilieu, qui, sans avoir exposé leur péchés, ont la témérité de communier au corps et au sang de Jésus-Christ.

Au treizième siècle, les Dominicains, les Carmes, les Cordeliers et les Augustins autorisèrent l'usage de dire le *Confiteor* et les prières de l'absolution avant que de donner [avant de donner] la communion, dans le temps même du sacrifice.

En ce temps là, les coutumes de Cluni et les statuts des Chartreux ne faisoient [faisaient] aucune mention de confession avant le moment de la communion ; et parmi les Chartreux encore, le prêtre, après avoir communiqué, donne la communion sans autre prière que *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam aeternam* .

---

<sup>4</sup> 500 ans au moment où le père Lebrun écrit, lors du conciliabule Vatican d'Eux ou même de la reforme de Jean XIII cela faisait 800 ans.



Le pontifical romain, au jour de l'ordination, fait dire le *Confiteor* aux diacres et aux sous-diacres avant la communion ; les seuls prêtres qui célèbrent avec l'évêque ne le disent pas. Cela est aussi marqué dans les rubriques du missel romain publiées par Pie V. Au fond, cet usage ne sauroit être blâmé, et l'on peut le justifier par divers vestiges de l'antiquité.

On voit dans Optat de Milève qu'après le canon, et immédiatement avant l'Oraison dominicale, on imposait les mains aux pénitents et à tous ceux qui doivent communier. Saint Augustin nous fait entendre que les fidèles faisoient une espèce de confession de leurs péchés, en frappant leur poitrine lorsqu'on disoit : *Dimitte nobis debita nostra* ; et l'on voit dans l'Eglise grecque qu'au moment [Litur Chrysost.] de la communion le diacre et tous ceux qui veulent recevoir la sainte Eucharistie demandent pardon de leurs péchés, et surtout des scandales qu'ils pourroient avoir donnés, et que tous les assistants répondent : Que Dieu vous pardonne.

Dans une ancienne messe manuscrite conservée à l'abbaye de Saint-Denys en France, et qu'on croit écrite vers le temps de Charlemagne, la confession des péchés est marquée après avoir baisé le livre des évangiles, immédiatement avant l'oblation. Le pontifical, qui avoit appartenu à saint Prudence, évêque de Troies en 840, marque aussi une fort longue confession des péchés après l'évangile, immédiatement avant l'offertoire. Vers le même temps, dans l'ancienne messe d'Illyric, outre la confession de l'évêque fait après s'être habillé à la sacristie et celle qu'il renouvelle à l'autel, il en fait une troisième à l'offertoire.

On voit de même la confession placée entre l'évangile et l'offertoire dans un ancien sacramentaire de saint Gatien de Tours, et dans plusieurs autres anciens missels, qu'il seroit trop long de détailler. On conserve dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés un sacramentaire de saint Guillem au diocèse de Lodève, d'environ neuf cents ans d'antiquité [de nos jours 1200 ans], où après l'Oraison dominicale il y a un long *Confiteor* attribué au pape Grégoire III [Saint ; élu en 731], terminé par l'*Agnus Dei* et par la communion en cette manière : Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous. Les choses saintes sont avec les saints. Que la communion du corps et du sang de Jésus-Christ soit pour la vie éternelle à ceux qui le mangent et qui le boivent. Ainsi, l'usage de dire le *Confiteor* au temps de la communion n'est pas si nouveau qu'on n'en trouve anciennement quelques exemples [nous sommes au XVII<sup>ème</sup> siècle] ; et pour en rapporter un qui approche beaucoup plus de l'usage d'à présent, les Cisterciens, au douzième siècle, suivis en cela par les Guillemites, dans leurs constitutions confirmées en 1259, faisoient faire la confession aux religieux dans le chœur avant que d'aller à la sainte table. Ils se faisoient l'un à l'autre, et, quand un seul devoit communier, il alloit faire sa confession au prieur ou au premier

du chœur. On ne voit point encore là de confession faite à haute voix ni à l'autel. Peut-être ne l'a-t-on introduite aux grandes messes qu'à cause que le peuple n'entend point la confession que le prêtre et les ministres font au bas de l'autel pendant que le chœur chante l'*introït*. Il seroit à souhaiter qu'on pût partout imiter les Chartreux, qui font tous ensemble la confession avec le célébrant au commencement de la messe.

Quoi qu'il en soit, les fidèles doivent être bien aises de se déclarer publiquement pécheurs, et de reconnoître ainsi :

### LE BESOIN QU'ILS ONT DE L'INDULGENCE ET DE LA MISÉRICORDE DE DIEU LORSQU'ILS S'APPROCHENT DE LA SAINTE TABLE.

